

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 49 (1969)
Heft: 1: Gestion de l'entreprise

Artikel: Concentrations industrielles : l'O.P.A. n'est pas la panacée : il demeure des moyens plus simples et plus sûrs de regrouper les entreprises
Autor: Deleplanque, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concentrations industrielles

L'O.P.A. n'est pas la panacée

Il demeure des moyens plus simples et plus sûrs
de regrouper les entreprises

Roger DELEPLANQUE

Directeur politique de la Presse Française

« L'O.P.A., a dit M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement, n'est pas un hold up ». C'est déjà trop que l'idée d'un hold up puisse venir à l'esprit à propos d'une simple aventure boursière. En vérité, l'O.P.A. (Offre Publique d'Achat) n'est pas très bien comprise en France. Il n'est même pas certain qu'elle s'y acclimate. Pour l'instant trois autres demandes d'O.P.A. sont soumises au Ministère des Finances, qui prend son temps et réfléchit. Les péripéties « spectaculaires » auxquelles a donné lieu l'empoignade Bousois-Saint-Gobain l'incitent à la prudence. En accord avec la Commission des Opérations de Bourse, il étudie une nouvelle réglementation des O.P.A. La Commission contrôlerait plus sévèrement les communiqués à la presse et aux actionnaires des sociétés intéressées. Elle autoriserait ou interdirait, éventuellement, des modifications aux offres d'achat primitives pendant le déroulement des échanges.

* * *

L'O.P.A. nous vient des États-Unis, *via* l'Angleterre. Encore les Américains, depuis qu'ils l'ont inventée, après la dernière guerre, l'ont-ils considérablement perfectionnée et notablement « durcie ». Dès 1950 sont apparus Outre-Atlantique les « conglomerates », sorte de holdings d'investissements qui agissent parfois avec une extrême brutalité. Le système est assez rudimentaire : un « conglomerate » propose aux actionnaires d'une société déterminée de céder leurs titres à un cours élevé afin d'exploiter ladite société et d'en tirer de plus grands bénéfices par la substitution d'une nouvelle direction à l'ancienne. Les « conglomerates » recherchent systé-

matiquement les sociétés susceptibles d'être rachetées avec profit. Il ne s'agit plus d'une O.P.A. entre deux entreprises de même nature, mais d'une rationalisation qui s'étend à toutes les sociétés quelque peu vulnérables et qui présentent des virtualités d'expansion.

On doit constater que ces procédés, loin de soulever la réprobation du public américain, l'intéressent et qu'il participe résolument, par ses interventions en Bourse ou par des ventes directes d'actions, à ces « investissements » qui, d'ailleurs, aboutissent souvent à d'excellents résultats financiers, à un plus large développement de l'entreprise à la lettre « investie ».

* * *

Ces mœurs n'ont pas encore été entièrement adoptées par l'Angleterre qui pratique cependant l'O.P.A. à haute fréquence. Il ne semble pas que nos amis anglais soient déjà parvenus — non plus que la France — à une parfaite législation de l'O.P.A. Des « accidents » se produisent quelquefois en cours de manœuvre. Au début de février l'importante firme Courtaulds dut renoncer à l'offre publique d'achat qu'elle avait lancée pour s'assurer le contrôle de l'English Calico (coton). Les choses allèrent si loin que le gouvernement de Sa Majesté fut amené à s'en mêler. Dans une intervention à la Chambre des Communes, M. A. Crosland, président du Board of Trade, déclara que « les nouvelles structures de l'industrie textile ne sauraient être uniquement fonction des offres de prix de participation ni des lois du marché ».

L'exemple est à retenir et démontre que — en Europe tout au moins et particulièrement sur le continent —

l'usage de l'O.P.A. n'est pas toujours facile et qu'il lui arrive de se heurter à des raisons d'État qui obligent, ce qui n'est jamais très souhaitable, les pouvoirs publics à s'immiscer dans des affaires à caractère privé.

Le gouvernement français a voulu rester neutre dans l'O.P.A. Boussois-Saint-Gobain. Il n'est pas certain qu'il pourrait le demeurer dans de futures O.P.A. si elles touchaient à l'intérêt national.

*
* *

L'échec de B.S.N. s'explique par différentes raisons. Tout d'abord, il est indéniable que cette O.P.A. — la première à Paris — a surpris, sinon choqué, une partie de l'opinion peu accoutumée aux éclats qui furent le lot commun des deux parties. Ensuite, la formule employée par B.S.N., de l'aveu même de M. Antoine Riboud (échange d'actions contre obligations), n'était pas adaptée à la mentalité française ni à la tradition juridique des opérations boursières. Enfin l'apparition de deux syndicats de défense des porteurs d'actions Saint-Gobain et le jeu mené par « le troisième homme » bousculèrent sérieusement les données du départ.

On sait maintenant qui est « le troisième homme », directeur d'un groupe de sociétés d'investissements, ouvertement chargé, au surplus, d'organiser la campagne de Saint Gobain. On sait également qu'une masse colossale d'actions Saint Gobain fut achetée par de puissantes sociétés françaises — 850 000 titres changèrent de mains certain jour — et notamment par une des plus prestigieuses « perles » de l'industrie automobile de l'hexagone.

Ces sociétés ont l'intention de garder les participations acquises. Il pourrait s'ensuivre des modifications dans le conseil d'administration de Saint-Gobain.

*
* *

La conséquence la plus claire de l'O.P.A. Boussois-Saint-Gobain a été de dégeler, de galvaniser la Bourse de Paris. Elle se trouvait dans le marasme depuis sept ans, à des niveaux dérisoirement bas. La hausse, depuis deux mois, atteint 30 % environ. Encore les « investisseurs institutionnels » — entendez les Caisses officielles — ont-ils dû freiner les cours quelquefois, « fournir du papier », pour empêcher des écarts par trop désordonnés.

Il ne conviendrait pas, néanmoins, que la Bourse de Paris « s'installât dans l'O.P.A. », sentiment où beaucoup d'opérateurs inclinent à se complaire. D'autres O.P.A. auront lieu. Il n'est pas évident qu'elles répèteront des effets connus, du moins des effets à ce point décisifs. Le ressort du marché de Paris ne peut se réduire à la seule O.P.A. Aussi bien les virtualités de hausse des valeurs françaises tiennent-elles à d'autres causes, plus sérieuses et plus profondes, essentiellement une reprise économique qui dépasse les estimations de la fin 1968, une situation monétaire qui n'est pas encore tranchée

et qui est peut-être entrée dans son dénouement par la venue à Paris du Président Nixon.

*
* *

La Bourse de Paris, sur le plan strictement financier, a tiré les leçons d'une O.P.A. qui fut, au vrai, un événement de réelle portée. Mais il est d'autres leçons qui s'imposent.

En France, comme partout ailleurs, il va de soi que des concentrations sont nécessaires. L'O.P.A. constitue-t-elle le meilleur moyen d'aboutir à ces concentrations ? Pas en règle absolue.

D'application difficile à l'intérieur d'un pays comme la France, elle l'est bien davantage s'il s'agit de concentrations entre nations. Elle paraît presque impraticable dans la réalisation de l'Europe économique.

M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral, disait excellemment, dans son exposé, à l'occasion du Cinquantième de la Chambre de Commerce Suisse en France : « Si nous voulons assurer l'épanouissement d'une économie européenne, il faut penser, agir et créer en termes de coopération plutôt qu'en fonction de réflexe périmé de la concurrence ».

Voilà des paroles sages, fort heureusement éloignées des concepts violents et trop souvent inefficaces. Le contrat par consentement mutuel, hormis toute pression, ne reste-t-il pas la loi la plus naturelle au domaine des affaires ?

En matière d'associations européennes — et spécifiquement franco-suisse — un modèle parfait nous est offert par l'accord qui vient d'être conclu entre Japy et Paillard.

Japy est l'unique fabricant français de machines à écrire. Paillard ne produit pas moins de 160 000 machines à écrire par an, dont les fameux types Hermes.

Le groupe Japy se compose principalement de la Société de Mécanographie Japy, de la Société Belfortaine de Mécanographie, de la Société Japy-France, distributrice des produits Japy.

C'est la Société Belfortaine qui vient d'être absorbée par Paillard. La firme vaudoise disposera de plus des deux tiers du capital. La Société Belfortaine se situe à Beaucourt, à vingt kilomètres au sud de Belfort, à cent-cinquante kilomètres de Paillard-Yverdon et à quatre-vingts kilomètres de Paillard-Sackingen. On voit déjà l'avantage de l'accord par le seul fait du rapprochement « territorial ».

Paillard tient à peu près 40 % du marché suisse. Japy-France, qui fabrique aussi du matériel de bureau, couvre 25 % du marché français de la machine à écrire avec 127 points de vente exclusifs.

On distingue aisément les perspectives d'une telle charte, en Suisse, en France, en Europe.

Nous sommes là très loin, évidemment, des principes de l'O.P.A. Les résultats de cet accord franco-suisse n'en sont pas moins exemplaires et ouvrent la voie à d'utiles associations internationales.